

Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

Quarante-troisième session
Genève, 13 – 17 mars 2023

ORDRE DU JOUR ANNOTE

Document établi par le Secrétariat

Informations générales concernant le SCCR : Le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) a été créé en 1998, conformément à une décision des assemblées des États membres de l'OMPI visant à créer des comités permanents chargés de reprendre les fonctions des comités d'experts existants. Le SCCR était chargé d'"examiner les questions émergentes dans ce domaine", afin que "les activités de l'OMPI visant à développer le système international de protection du droit d'auteur et des droits connexes soient mieux harmonisées, plus minutieusement préparées et plus transparentes" (SCCR/1/2). Le comité a tenu sa première session en 1998. Sa quarante-troisième session se tiendra du 13 au 17 mars 2023.

Ordre du jour indicatif et approche souple : cet ordre du jour annoté présente le temps que le Secrétariat propose d'allouer au SCCR, compte tenu du principe du respect de l'équilibre du temps entre les deux principales questions de fond à l'ordre du jour, la radiodiffusion et les limitations et exceptions. De nouveaux calculs pourraient être nécessaires pendant la réunion pour respecter cet équilibre, notamment compte tenu de la séance d'information sur le marché de la diffusion de musique en continu demandée par les États membres, qu'il est proposé de tenir pendant la séance de l'après-midi du jeudi 16 mars.

Pour des informations sur la session précédente, le Résumé présenté par le président (SCCR/42/SUMMARY BY THE CHAIR) et les déclarations communiquées pour la quarante-deuxième session du SCCR (SCCR/42/INF/3) sont disponibles sur la page Web de la quarante-deuxième session du SCCR à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=69311.

À partir de la quarante-deuxième session du SCCR, conformément à la décision de l'Assemblée générale, le Secrétariat n'établit plus de rapport. En revanche, l'enregistrement de la réunion précédente peut être consulté sur la page de diffusion sur le Web de l'OMPI sous forme de vidéo à la demande à l'adresse <https://webcast.wipo.int/home>. Les transcriptions générées par ordinateur de la réunion précédente peuvent être téléchargées sur la page de diffusion sur le Web de chaque session sous l'icône de téléchargement à droite, ainsi qu'en suivant le lien <https://www.wipo.int/s2t/SCCR42/sessions.html>.

Premier jour – Lundi 13 mars 2023

Ouverture et protection des organismes de radiodiffusion

| | |
|-------------------|---|
| 10 h 00 – 10 h 15 | Ouverture de la session; adoption de l'ordre du jour; élection du bureau; accréditation des organisations non gouvernementales. Documents : Le <i>Projet d'ordre du jour</i> (SCCR/43/1 Prov.) et l' <i>Accréditation des organisations non gouvernementales</i> (SCCR/43/2) sont disponibles sur la page Web de la réunion à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=75412 . |
| 10 h 15 – 10 h 20 | Allocution du vice-directeur général |
| 10 h 20 – 10 h 30 | Allocution du président et du Secrétariat et brève description du déroulement de la réunion et des méthodes de travail |
| 10 h 30 – 11 h 00 | Déclarations liminaires des coordonnateurs de groupes |

11 h 00 – 13 h 00

Ouverture du point de l'ordre du jour concernant les organismes de radiodiffusion

Documents : *Deuxième projet révisé de texte pour le Traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion (SCCR/43/3)*; les documents connexes antérieurs sont disponibles sur la page de la réunion à l'adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=75412.

Rappel des activités récentes : Durant la quarante-deuxième session du SCCR, le *Projet révisé de texte pour le Traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion (SCCR/42/3)*, présenté par le président, les vice-présidents et les facilitateurs, a été examiné, et le comité a formulé des observations et participé à une séance de questions-réponses avec les rédacteurs.

Quarante-troisième session du SCCR : Les membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales seront invités à faire des déclarations (deux minutes pour les membres, une minute pour les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales)¹. Ensuite, il y aura un exposé présenté par le président, les vice-présidents et les facilitateurs sur le *deuxième projet révisé de texte pour le Traité de l'OMPI sur la protection des organismes de radiodiffusion* (document SCCR/43/3), établi sur la base des observations, des suggestions et des questions des délégations. Le président invitera ensuite les membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à formuler des observations et à donner leur avis sur les prochaines étapes, avec la possibilité de se réunir en séance informelle à un moment donné.

13 h 00 – 15 h 00

Pause déjeuner²

En marge de la session : *“Empirical Evidence on Copyright: an Open Knowledge Approach” (Données empiriques sur le droit d'auteur : une approche fondée sur le savoir libre)*, CREATE, The UK Copyright and Creative Economy Centre, Université de Glasgow

Salle : Bâtiment AB, salle B

15 h 00 – 18 h 00

Poursuite des délibérations concernant les organismes de radiodiffusion comme indiqué ci-dessus

¹ Des déclarations plus complètes, qu'elles soient d'ordre général ou qu'elles portent sur un point spécifique de l'ordre du jour, peuvent être fournies au Secrétariat à l'adresse copyright.mail@wipo.int avant, pendant ou immédiatement après la session (jusqu'au 30 mars 2023), pour être publiées sur la page Web de la quarante-troisième session du SCCR.

² La cafétéria de l'OMPI sera ouverte tous les jours jusqu'à 14 heures.

Deuxième jour – Mardi 14 mars 2023

Protection des organismes de radiodiffusion et limitations et exceptions

10 h 00 – 13 h 00 Poursuite des délibérations concernant les organismes de radiodiffusion comme indiqué le 13 mars 2023

13 h 00 – 15 h 00 Pause déjeuner

En marge de la session : “*The Global Library – a Vision or Utopia?*” (*La bibliothèque mondiale – vision ou utopie?*), Bibliothèque nationale de la Suède, membre du projet EODOPEN (E-Books-On-Demand Network Opening Publications for European Netizens)

Salle : Bâtiment AB, salle B

15 h 00 – 17 h 00 Poursuite des délibérations concernant les organismes de radiodiffusion

17 h 00 – 18 h 00 Ouverture des points de l’ordre du jour concernant les limitations et les exceptions

Documents : *Guide sur la préservation du patrimoine* (SCCR/43/4); *Étude exploratoire sur les pratiques et les défis des instituts de recherche et les objectifs de la recherche en matière de droit d’auteur* (toujours en préparation); *Proposition du groupe des pays africains concernant un projet de programme de travail sur les exceptions et limitations* (SCCR/42/4 Rev.); les documents connexes antérieurs sont disponibles sur la page de la réunion à l’adresse https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=75412.

Rappel des activités récentes : Durant la quarante-deuxième session du SCCR, le Secrétariat a présenté un récapitulatif des travaux réalisés dans le cadre du *Plan d’action – bibliothèques, services d’archives et musées* et du *Plan d’action – établissements d’enseignement et de recherche et personnes ayant d’autres handicaps* (document SCCR/36/7), ainsi que le Rapport sur les séminaires régionaux et la conférence internationale (document SCCR/40/2). La *Proposition du groupe des pays africains concernant un projet de programme de travail sur les exceptions et limitations* (document SCCR/42/4) a été présentée, examinée et modifiée. Le comité a demandé au Secrétariat 1) de préparer des exposés sur les éventuels problèmes liés aux utilisations spécifiques d’œuvres protégées par le droit d’auteur dans l’environnement transfrontière en ligne, 2) de présenter une étude exploratoire sur les limitations et les exceptions à des fins de recherche, et 3) de mettre au point un guide sur la préservation du patrimoine.

Quarante-troisième session du SCCR : Les membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales seront invités à faire des déclarations (deux minutes pour les membres, une minute pour les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales). Des exposés seront présentés sur 1) un guide sur la sauvegarde du

patrimoine, 2) une mise à jour de l'étude exploratoire à des fins de recherche, et 3) les questions transfrontières concernant l'éducation et la recherche. Après chaque exposé, le président invitera les membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à formuler des observations, avec la possibilité d'interagir avec les experts et les auteurs présents pour la session. Le président invitera le groupe des pays africains à faire le point sur la *proposition du groupe des pays africains concernant un projet de programme de travail sur les exceptions et limitations* (SCCR/42/4 Rev.). Le président invitera ensuite les membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales à formuler des observations et à donner leur avis sur les prochaines étapes possibles.

18 h 00 En marge de la session : *“What is the role of model laws in norm setting for intellectual property?”* (Quel est le rôle des lois types dans l'établissement de normes en matière de propriété intellectuelle?), Knowledge Ecology International (KEI)

Salle : Bâtiment AB, salle B

Troisième jour – Mercredi 15 mars 2023

Limitations et exceptions

10 h 00 – 13 h 00 Poursuite des délibérations concernant les limitations et exceptions entamées le 14 mars 2023

Exposé sur le guide sur la sauvegarde du patrimoine

Intervenants : M. Kenneth Crews
Mme Rina Pantalony
M. David Sutton

13 h 00 – 15 h 00

Pause déjeuner

En marge de la session : *“WIPO IP Diagnostics for Publishers”* (Outil de diagnostic de propriété intellectuelle de l'OMPI à l'intention des éditeurs), Division de la propriété intellectuelle pour les entreprises et Division de l'information et de la communication numérique, OMPI

Salle : Nouveau bâtiment, NB 0.107

15 h 00 – 18 h 00

Poursuite des délibérations concernant les limitations et exceptions

Informations actualisées sur l'étude exploratoire à des fins de recherche

Conférencier : Mme Raquel Xalabarder

18 h 00

En marge de la session : *“Rémunération non équitable des artistes interprètes ou exécutants dans l'environnement numérique : Vers une*

*solution OMP*³, Fédération internationale des musiciens (FIM), Association des organisations européennes d'artistes interprètes (AEPO-ARTIS), Conseil des sociétés pour l'administration des droits des artistes interprètes ou exécutants (SCAPR), Fédération ibéro-latino-américaine des artistes interprètes ou exécutants (FILAIE)

Salle : Bâtiment AB, salle B+ salon Apollon

Quatrième jour – Jeudi 16 mars 2023

Limitations et exceptions et questions diverses

10 h 00 – 13 h 00 Poursuite des délibérations concernant les limitations et exceptions entamées le 14 mars 2023

Exposé sur les questions transfrontières en matière d'éducation et de recherche

Modératrice : Mme Natalia Reiter
Intervenants : Mme Ana Andrijevic
Mme Natalie Corthesy
M. Yogesh K. Dwivedi
M. Paul Birevu Muyinda

Les biographies des intervenants figurent dans le document SCCR/43/INF/3.

13 h 00 – 14 h 30 Pause déjeuner³

En marge de la session : “*Streaming Forward: Introduction to Leading Audio Streaming Services*”, Digital Media Association (DiMA)

Salle : Nouveau bâtiment, salle NB 0.107

Questions diverses

14 h 30 Ouverture du point de l'ordre du jour sur les questions diverses

14 h 30 – 18 h 00 Une séance d'information sur le marché de la musique en continu sera organisée à la demande des États membres lors de la quarante-troisième session du SCCR, sur la base d'une initiative du GRULAC. Le programme provisoire est publié dans le document SCCR/43/5.

³ Il est proposé de raccourcir la pause déjeuner de 30 minutes afin de laisser plus de temps pour la séance d'information.

Cinquième jour – Vendredi 17 mars 2023

Questions diverses et clôture de la session

10 h 00 – 10 h 05 Poursuite du point de l'ordre du jour sur les questions diverses

10 h 05 – 11 h 15 Le droit d'auteur dans l'environnement numérique

Documents : Les documents connexes antérieurs sont disponibles sur la page de la réunion à l'adresse suivante :
https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=75412.

Rappel des activités récentes : Lors de la quarante-deuxième session du SCCR, les auteurs ont présenté les études suivantes et en ont discuté avec les États membres : *À l'intérieur du marché mondial de la musique numérique* (SCCR/41/2) par Mme Susan Butler; *Étude sur les artistes sur le marché de la musique numérique : considérations économiques et juridiques* (document SCCR/41/3) par M. Christian Castle et M. Claudio Feijoo; *Le marché de la musique en Amérique latine* (document SCCR/41/4) par Mme Leila Cobo; *Étude portant sur le marché numérique de la musique en Afrique de l'Ouest* (document SCCR/41/6) par M. El H. Mansour Jacques Sagna; et *Rapport sur le marché de la musique en ligne et les principaux modèles d'affaires en Asie : Aperçu et tendances générales* (document SCCR/41/7) par Mme Irene Calboli et M. George Hwang.

Quarante-troisième session du SCCR : À la lumière de la séance d'information et des travaux antérieurs sur ce sujet, les membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales seront invités par le président à faire part de leurs observations, y compris à donner leur avis sur les prochaines étapes possibles.

11 h 15 – 12 h 25 Droit de suite

Documents : *Instrument de l'OMPI relatif au droit de suite des artistes* (SCCR/43/INF/2); les documents connexes antérieurs sont disponibles sur la page de la réunion à l'adresse suivante :
https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=75412.

Rappel des activités récentes : Durant la quarante-deuxième session du SCCR, le comité a pris note des déclarations faites par les délégations et il est convenu de poursuivre les échanges de vues et d'informations.

Quarante-troisième session du SCCR : Le président invitera M. Sam Ricketson à présenter la première partie du nouvel *Instrument de l'OMPI relatif au droit de suite des artistes* (SCCR/43/INF/2). Les membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales seront invités par le président à faire part de leurs observations, y compris à donner leur avis sur les prochaines étapes possibles.

12 h 25 – 12 h 35

Droits des metteurs en scène de théâtre

Documents : Les documents connexes antérieurs sont disponibles sur la page de la réunion à l'adresse suivante :
https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=75412.

Rappel des activités récentes : Lors de la quarante-deuxième session du SCCR, l'examen a été reporté à la quarante-troisième session du SCCR.

Quarante-troisième session du SCCR : Le président invitera le Secrétariat à faire le point de la situation. Les membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales seront invités par le président à faire part de leurs observations, y compris à donner leur avis sur les prochaines étapes possibles.

12 h 35 – 12 h 45

Proposition concernant l'étude sur le droit de prêt public

Document : *“Proposition concernant l'inscription d'une étude sur le droit de prêt public à l'ordre du jour et dans les travaux futurs du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)” (SCCR/40/3 Rev.2)*. Les documents connexes antérieurs sont disponibles sur la page de la réunion à l'adresse suivante :
https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=75412.

Rappel des activités récentes : À la quarante-deuxième session, le comité a pris note de la proposition et des déclarations formulées par les délégations.

Quarante-troisième session du SCCR : Le président invitera les auteurs de la proposition à faire le point de la situation. Les membres, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales seront invités par le président à faire part de leurs observations, y compris à donner leur avis sur les prochaines étapes possibles.

12 h 45 – 13 h 00

Questions diverses

Le président demandera s'il y a d'autres questions devant être examinées par le comité.

13 h 00 – 15 h 00

Pause déjeuner

15 h 00 – 18 h 00

Clôture de la session : présentation du résumé du président; déclarations de clôture des coordonnateurs de groupes.

[Fin du document]